



COMMUNE DE VILLECHAUVE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 JUIN 2023

Présents : 6 Absents non excusés : 0 Absents excusés : 1 Procuration : 1 Date de convocation : 02/06/2023 Secrétaire de séance : Mr Chéry
--

L'An deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LAJOUX Alain, maire.

Présents : Mrs LAJOUX, GUÉRIN, CHÉRY, CORNET, GALPAIN
Mme LANDIER

Absents : -

Absents excusés : Mr CARCAUZON

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2023 : 7 voix « pour »

21/2023- ETUDE DEVIS DEMOUSSAGE DE LA TOITURE DE L'EGLISE

Mr le maire présente les devis reçus pour les travaux de démoissage sur un pan de la toiture de l'église.

- Mr POTIER :	1 310.00 €HT	soient	1 572.00 €TTC
- PRUNAY-CHARPENTE :	1 790.70 €HT	soient	2 148.84 €TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 7 voix pour, 0 contre, 0 abstentions :

- Décide de retenir l'offre de Mr POTIER : 1 310.00 €HT soient 1 572.00 €TTC
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer les documents s'y rapportant.

22/2023- ETUDE DEVIS POUR ACQUISITION D'UN BROIEUR D'HERBE

Mr le maire présente les devis reçus pour l'acquisition d'un broieur d'herbe.

- STE DEPUSSAY :	8 400 €HT	soient	10 080.00€HT
- ETS PASTOR :	3 500 €HT	soient	4 200.00€HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix pour, 0 contre, 0 abstentions :

- Décide de ne pas donner suite à cette affaire.

23/2023- MOTION POUR UN STATUT PROTECTEUR DES ELUS VICTIMES D'AGRESSIONS VERBALES OU PHYSIQUES

Depuis des mois les associations d'élus alertent et font des propositions pour un statut protecteur des élus. Ces dernières heures confirment hélas l'urgente nécessité d'agir. La démission du maire de Saint-Brévin met en lumière partout en France la multiplication des violences, physiques et morales, subies de façon croissante par les maires : des agressions physiques aux menaces, au harcèlement et au dénigrement sur les réseaux sociaux comme dans leur vie privée ou professionnelle.

Pas un jour sans qu'une nouvelle affaire n'apparaisse : le véhicule de la maire de Plougrescant saboté la semaine dernière ; le maire de Montjoi harcelé par un influenceur ; d'autres élus qui affrontent la présence de zadistes et d'activistes comme dans les Deux-Sèvres ou le Gers ; le maire de Sevran poursuivi depuis des mois par une campagne de dénigrement anonyme qui voit aujourd'hui ses enfants menacés ; le maire de Morne-à-l'Eau jeté dans une rivière par un groupe de jeunes ; le cabinet médical du maire de Saint-Pierre-des-Corps incendié ; des maires placés sous protection policière comme le maire de Dreux après avoir reçu des menaces de mort ; ou celui de Bron en raison de son engagement contre le trafic de drogue dans sa commune ; le maire délégué du Tremblay violemment frappé par des automobilistes à la conduite dangereuse ; le maire de Plouer-sur-Rance menacé par arme à feu...

Malgré la circulaire datée du 7 septembre 2020 demandant aux procureurs de renforcer le suivi judiciaire des auteurs d'infractions commises contre les élus locaux et qualifiant d'outrage les insultes à leur encontre, jusque-là considérées comme injures, on observe par trop souvent un classement sans suite des plaintes déposées.

CONSIDÉRANT les menaces dont ont été victimes entre autres les maires de Saint-Brévin-les-Pins, Yannick Morez, de Trôo, Jean-Luc Nexon, victime l'été dernier de violences verbales et physiques et plus proche de nous, de Vendôme, Laurent Brillard,

CONSIDÉRANT que pour le premier l'issue a été de démissionner et quitter sa commune, pour le deuxième un simple rappel à la loi a été fait aux auteurs, et pour le dernier de constater un classement sans suite de sa plainte,

CONSIDÉRANT que les agressions verbales et physiques contre les élus locaux ont augmenté de plus de 32 % entre 2021 et 2022, passant de 1720 à 2265 actes,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix pour, 0 contre, 0 abstentions :

- **APPORTE** son plein et entier soutien aux Maires et à tous les élus victimes de menaces ou d'agressions physiques, verbales et écrites,
- **APPELLE** à une prise de conscience qui rétablisse le respect dû aux élus et donc à notre République.
- **APPELLE** à une mobilisation de l'ensemble des pouvoirs publics dans la lutte contre ces agressions et à ne montrer aucune tolérance pour quiconque enfreint les règles fondant notre vie en commun,
- **DEMANDE** à l'Etat d'instaurer et appliquer un réel statut protecteur de l' élu.

Questions diverses :

- Mr Carcauzon (question rapportée par Mr Guérin, son mandant) rappelle qu'il avait évoqué l'acquisition d'une petite tronçonneuse pour l'agent technique. Mr le maire indique qu'il a interrogé l'agent communal à ce sujet et que celui-ci a répondu ne pas éprouver le besoin de ce matériel.

Mr Galpain signale que l'agent technique devrait mettre en place une signalisation lors du fauchage du talus de l'église, les véhicules venant de la direction de Château-Renault n'ont pas de visibilité quand ils amorcent le virage de l'église vers Authon.

- Choix du thème musical du feu d'artifice du 22 juillet 2023. Après concertation, les choix sont répartis ainsi :

- Thème 1 : 0 voix
- Thème 2 : 1 voix
- Thème 3 : 4 voix
- Thème 4 : 2 voix

A la majorité, le thème musical n°3 est validé.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 19h30
Fait à Villechauve le 9 juin 2023

Le Président de séance,
Alain LAJOUX

Le secrétaire de séance,
David CHÉRY